

# Capri<sup>®</sup>F

---

## FONGICIDE

### La force de l'expérience



AGRÉMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES À DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS N°IF01800

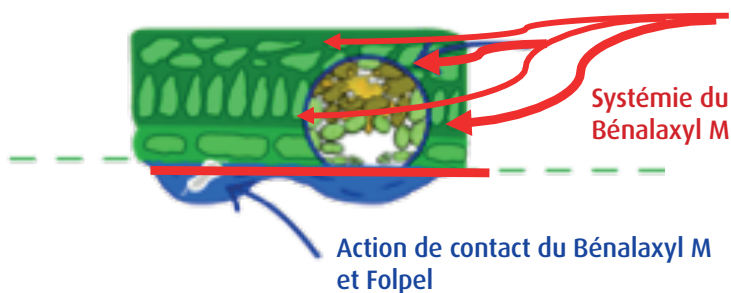
**Gowan**<sup>®</sup>  
FRANCE

GOWAN France SAS - 5, rue du Gué - 77139 Puisieux  
Tél. : 01 64 36 61 61 - Fax : 01 60 44 70 61 - [www.gowanco.fr](http://www.gowanco.fr)  
SAS au capital de 50 000 € - RCS de Meaux - SIRET 520 833 054 00015

## Descriptif produit

**Capri<sup>®</sup>F** est un fongicide à action préventive et systémique qui assure un haut niveau d'efficacité dans la lutte contre le mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*). **Capri<sup>®</sup>F** associe deux substances actives aux propriétés spécifiques :

- ⇒ Bénalaxyl-M est l'isomère actif du Bénalaxyl, un phénylamide systémique qui empêche la germination des spores et la croissance mycélienne du mildiou.
- ⇒ Le folpel, fongicide de contact multisite, agit comme une barrière physique à la surface du végétal, empêchant la germination des spores.



### Les avantages produits

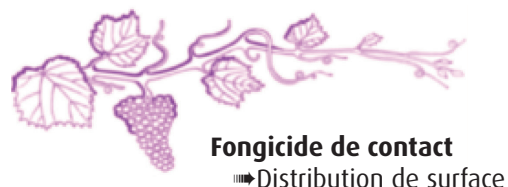
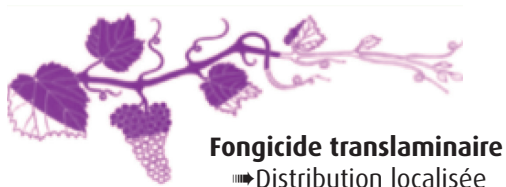
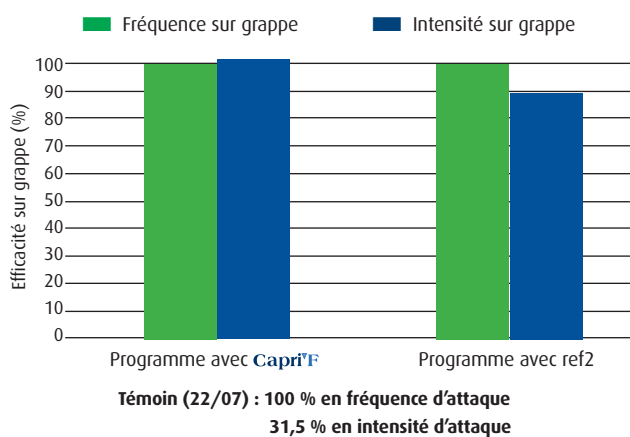
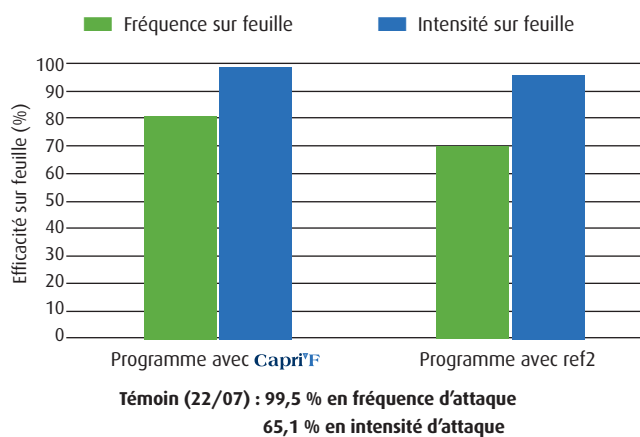
- Anti mildiou systémique
- Action immédiate
- S'intègre facilement dans vos programmes (flexibilité de positionnement)
- Bonne résistance au lessivage : absorption rapide dans la cuticule
- Persistance d'action **jusqu'à 14 jours**

Protection jeunes pousses et organes néo formés



## Une efficacité reconnue sur feuille comme sur grappe

Les programmes à base de 2 applications de **Capri<sup>®</sup>F** démontrent leur intérêt pour maîtriser le mildiou.



## Positionnement et condition d'utilisation



← Capri<sup>®</sup>F →

← Capri<sup>®</sup>F →

**2 applications possibles à 14 jours - de préférence non consécutives**

Capri<sup>®</sup>F s'emploie dès les premiers risques de mildiou jusqu'au stade BBCH 81 (véraison) en respectant le délai avant récolte de 42 jours.

Appliquer toujours Capri<sup>®</sup>F de manière préventive en suivant les bulletins de santé du végétal.

Le délai de renouvellement doit être adapté en fonction de la pousse de la vigne, du volume de végétation et de la pression mildiou.

Capri<sup>®</sup>F assure jusqu'à 14 jours de protection. En cas de forte pression, il est recommandé de resserrer la cadence à 10-12 jours.

Le nombre de traitement Capri<sup>®</sup>F ne doit pas dépasser 2 applications par an, de préférence non consécutives. Capri<sup>®</sup>F s'inscrit donc dans le cadre d'un programme de protection raisonnée.

L'utilisation récurrente de solutions à base de même famille chimique ou de même mode d'action peut favoriser les conditions d'émergence d'organisme résistant. Il est recommandé de suivre les instructions fixées par la note nationale relative à la gestion des résistances des maladies de la vigne.

## Usages autorisés et doses homologuées

Cultures	Raisin de cuve	Raisin de table
Dose homologuée et recommandée	2 Kg/ha	
Nombre max. d'applications	2/ha/an	
Intervalle mini. entre 2 applications	10 - 14 jours	
Stade d'application	BBCH 13-81	
DAR	42 jours	
ZNT aquatique	5 m	
Distance sécurité riverains	10 m	

## Qualité vendange et "import tolerance"

Appliqué dans le cadre des bonnes pratiques phytosanitaires, Capri<sup>®</sup>F n'a pas d'incidence sur les fermentations ni sur les qualités organoleptiques des vins.

Capri<sup>®</sup>F possède des tolérances d'importation notamment aux USA.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne (consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>)

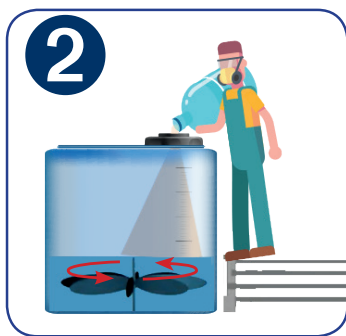
## Préparation bouillie

Volume de bouillie recommandé : entre 150 et 450 L.

Adapter le volume de bouillie en fonction du volume de végétation ainsi que du type de matériel de pulvérisation (pneumatique, jet projeté ou WG jet porté).



- Remplir la cuve au 3/4 d'eau et mettre l'agitation en marche.



- Verser lentement le granulé dans la cuve par le trou d'incorporation ou par la bac incorporateur.



- Attendre la dissolution totale du granulé avant d'incorporer un autre produit.



- Finir de remplir la cuve d'eau.

- Maintenir l'agitateur pendant la phase de remplissage jusqu'à la fin de l'épandage du produit.
- Eviter le ruissellement.
- Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## Protection de l'opérateur et du travailleur

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE / CHARGEMENT		APPLICATION AVEC				PROTECTION du travailleur	
	PULVÉRISATEUR ATOMIQUE OU ATOMISEUR	PULVÉRISATEUR À DOS	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATEUR VERS LE HAUT		NETTOYAGE			
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	PULVÉRISATEUR À DOS	PULVÉRISATEUR ATOMIQUE OU ATOMISEUR		PULVÉRISATEUR À DOS
<b>GANTS EN NITRILE</b> réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique (1)	À usage unique (2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel		
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1	OU					OU		
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1/2009	Type 3 ou 4	Type 4		Type 4 (3)	Type 4 (3)	Type 3 ou 4	Type 4	
<b>LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL</b> certifiée EN 166:2002 (CE, sigle 3)								
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> demi-masque ou masque (EN 140:2002) équipé d'un film P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)				(4)				
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3:2006								



(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

(3) Avec capuche.

(4) En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre à particules P3 (EN 143).

# Fiche technique

Capri <sup>v</sup> F	Fongicide	Conditionnement
N°AMM	2080063	
Formulation	WG - Granulés à disperser dans l'eau.	
Composition	Benalaxyl-M 37.5 g/kg + Folpel 480 g/kg	
Dose Ha	2 kg	
Délai de rentrée dans la parcelle	48 heures	
Délai avant récolte	42 jours	
Distance sécurité riverains	10 m	
Classement	 DANGER	
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H332	Nocif par inhalation.	
H351	Susceptible de provoquer le cancer.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P102	Tenir hors de portée des enfants.	
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.	
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.	
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.	
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P308 + P313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.	
P501	Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation en vigueur.	
SPa1	Pour éviter le développement de résistance du mildiou de la vigne au béalaxyl-M, le nombre d'applications de la préparation <b>Fantic<sup>v</sup>F WG</b> est limité à 2 applications maximum par cycle cultural. Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec la préparation <b>Fantic<sup>v</sup>F WG</b> , il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion de la résistance des maladies de la vigne.	
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.	
SP3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.	

Ce document présente les informations et classements connus à la date de publication (novembre 2021). Ceux-ci peuvent évoluer ultérieurement. Vérifiez ces informations sur les bases de données professionnelles.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée.**

Consultez le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Les fiches de données de sécurité de nos produits sont disponibles sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com). Pour plus d'informations, se référer à l'étiquette du produit et [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com)

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**